

JUSTICE CGC

SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS

**L'ADMINISTRATION NOUS VOLE,
AVEC LA COMPLICITÉ DES SYNDICATS REPRÉSENTATIFS**

La circulaire sur le RIFSEEP fixe au 1^{er} janvier 2019 l'application de cette réforme et surtout les revalorisations que ce nouveau régime indemnitaire implique.

Il se trouve que les arrêtés du 17 décembre 2018 fixent au 1^{er} juillet 2018 l'application du RIFSEEP pour les directeurs et les greffiers non fonctionnels (article 5).

Ainsi l'administration nous vole six mois de revalorisation, soit la modique somme de 3,3 millions d'euros

Les syndicats représentatifs des directeurs et des greffiers ont-ils protesté ?

PAS DU TOUT, ILS SONT TOTALEMENT ABSENTS !

**Seul le syndicat JUSTICE CGC
a formé un recours gracieux contre cette violation de la loi.**

**Seul le syndicat JUSTICE CGC
saisira la juridiction administrative pour faire appliquer la loi.**

**Le 5 octobre 2019
P/Le bureau
La secrétaire générale**

Élise COMPANYY